



Pour la titularisation dans la fonction publique et la garantie de réemploi de tous les agents contractuels

Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle

Il y a dans l'éducation nationale 52 459 agents non titulaires et 21 916 dans l'enseignement supérieur, soit un total de 74 375. Que veulent ces collègues ?

- Leur titularisation dans la Fonction publique,
- La suppression de la RGPP et du principe de non remplacement d'un fonctionnaire ou d'un agent non titulaire sur deux,
- L'augmentation du nombre de places aux concours,
- Aucun licenciement, la garantie de réemploi, L'augmentation des salaires.



Colm

compétences particulières au lieu de recruter sur une aptitude générale. (...). Privilégier le contrat sur le statut est une première étape vers une fonction publique renouvelée et moins onéreuse ».

► 60 000 titularisations sur 4 ans (15 000 par an) dans toute la Fonction publique, sans qu'il soit précisé si ces possibilités de titularisations s'ajoutent ou non à celles qui interviennent déjà chaque année suite aux concours internes.

Pour les 74 375 non titulaires de l'éducation nationale et du supérieur cela fait 8 523 cm (11,46 %) et 1 278 titularisations (1,72 %) par an pendant 4 ans! On est loin d'un plan de titularisation!

► Que prévoit le gouvernement pour les 872 642 agents non titulaires de la Fonction publique ?

Il prépare un projet de loi présenté début juin au conseil des ministres.

Au préalable, il a soumis un protocole d'accord aux fédérations de fonctionnaires portant « sécurisation des parcours professionnels des agents contractuels ».

Le directeur général de l'administration et de la Fonction publique reconnaît le 11 avril que « Certaines des mesures contenues dans ce protocole touchent à des articles fondamentaux des lois de 1983 et 1984, notamment le champ des possibilités de recours aux contractuels dans la fonction publique. »

► Que propose le gouvernement aux 872 642 agents non titulaires de la Fonction publique ?

Outre les 100 000 nouvelles suppressions d'emplois sont prévues d'ici 2013, il prévoit :

► 100 000 CDI en lieu et place d'une titularisation, ce qui fait dire aux Echos du 8 mars 2011 qu'« en donnant priorité à la transformation de CDD en CDI, le gouvernement dessine à petites touches, une fonction publique de métiers plutôt que de carrières. Une administration capable d'embaucher pour des

► Le CDI deviendra le passage obligé pour la titularisation.

Et quel CDI ? Attention au terme ! Un CDI de la Fonction publique n'a rien à voir avec un CDI du Code du travail en terme de garantie horaire et donc de rémunération, en terme de protection contre les licenciements. Un CDI de la Fonction publique n'est pas forcément à temps plein.

► Amélioration des conditions d'emploi?

En fait d'amélioration le protocole prévoit l'individualisation des rémunérations et le salaire au mérite, l'évaluation annuelle avec fixation d'objectifs à atteindre, et encore plus de mobilité.

► Et pour les 84 520 assistants d'éducation et les 50 631 contrats aidés?

Rien ... Aucune garantie de réemploi, aucune augmentation de salaire. Toujours plus de précarité et le chômage pour des milliers d'entre eux en juin 2011 ! C'est inacceptable !

Force Ouvrière exige le réemploi de tous et un authentique plan de titularisation pour tous les contractuels, y compris pour les assistants d'éducation et les contrats aidés.

**Titulaires : le statut de fonctionnaire d'Etat à défendre
Non titulaires : le statut de fonctionnaire d'Etat à gagner**